

L'IMMIGRATION CANADIENNE

CONCLUSION

Une enquête de l'Etat sur l'immigration

Nous avons indiqué, dans la série d'articles dont se compose cette enquête, quelques-uns des aspects du problème de l'immigration et noté quelques-uns des amendements qui s'imposent, à notre sens, et après une étude attentive du sujet. Elles seront effectives à la condition essentielle qu'on bannisse au préalable la politique et les politiciens des services de l'immigration. Il resterait encore beaucoup à dire et à écrire à propos de ceux-ci, mais il est temps de terminer. Et la conclusion qui s'impose, c'est qu'il faut un remaniement complet de notre régime d'immigration, fait après une enquête approfondie de la situation, par l'Etat.

UNE ENQUÊTE SUR L'IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS

Les Etats-Unis, comme le Canada, ont eu leur période d'immigration. Et cent problèmes, tous reliés à cette grave question, ont surgi, auxquels les sociologues, les hommes d'Etat et les citoyens intelligents et soucieux de l'avenir de la nation n'ont pu donner de solution immédiate, tellement la situation était compliquée et emmêlée. Aussi, le 20 février 1907, le congrès américain a-t-il décidé de mener une enquête à fond sur l'immigration, les immigrants et les conséquences qui résultaient pour les Etats-Unis de cet afflux de nouveaux citoyens dans la république. La clause 39 de la loi de l'immigration américaine adoptée cette année-là créa donc une commission composée de neuf membres, dont trois sénateurs choisis par le président du Sénat, trois députés de la Chambre, et trois autres personnes, nommées par le président des Etats-Unis. Cette commission reçut pleins pouvoirs de faire une enquête complète sur la situation, de déléguer à un sous-comité ses attributions en la matière, d'étudier la question sur tous les points du monde, de faire les voyages nécessaires à cette fin, avec instruction de rédiger le rapport le plus détaillé possible. L'Etat autorisait le remboursement des frais de déplacement de tous les commissaires, à même les fonds de l'immigration, et permettait en plus le paiement d'une indemnité raisonnable aux trois personnes choisies par le président de la république.

Cette commission extraordinaire déposa son rapport devant le Congrès, en 1910. Les commissaires avaient visité la Grande-Bretagne, ainsi que la plupart des pays de l'Europe continentale qui sont des réservoirs d'immigration, entendu plusieurs centaines de témoins, dont un grand nombre d'experts, sur certains aspects de la question de migration, étudié sur les lieux même les conditions dans lesquelles vivaient les races migratrices, les circonstances qui donnaient lieu à l'immigration, les conséquences qu'elle avait sur les régions d'où elle origine; puis leur enquête avait aussi porté sur la situation faite aux immigrants par les compagnies de transport, la manière dont se fait le triage de l'immigrant, au point d'arrivée américain, tant au point de vue civil que médical, et sur les conditions de vie et d'assimilation de l'immigré, aux Etats-Unis. Aussi le rapport de la commission est-il un arsenal de faits, de documents, de statistiques et de renseignements sur la question de l'immigration. Il se base sur cette recommandation première que "le bien-être social et économique des Etats-Unis devrait être d'habitude le facteur déterminant de la politique d'immigration du gouvernement américain", et sur ce principe que, "bien que le peuple américain, comme par le passé, accueille avec bienveillance les opprimés des autres nations, il faut qu'il prenne des mesures pour que l'immigration soit telle, tant au point de vue qualitatif que quantitatif, qu'elle ne rende pas trop difficile le procédé de l'assimilation."

"L'immigration nouvelle", (celle de l'est et du sud de l'Europe), disaient les commissaires, "est pour la plus grande partie une migration d'individus dont une proportion considérable n'a aucune intention de changer permanemment de résidence, et dont le seul but est de venir ici pour un temps, afin d'y bénéficier des hauts salaires payés à l'ouvrier." Et, de manière générale, la commission recommandait, dans la conclusion de son rapport, certains amendements à la loi américaine, dont plusieurs sont aujourd'hui en vigueur. L'une des parties les plus intéressantes de cette conclusion est celle qui a trait à l'immigration de manoeuvres et de journaliers. A ce sujet, les commissaires écrivaient qu'il y avait une surabondance de journaliers, pour les besoins des industries américaines, et qu'il était nécessaire d'adopter une législation de nature à restreindre par la suite l'admission des manoeuvres ("unskilled labor"). Ils conseillaient d'interdire autant que possible l'entrée des Etats-Unis aux immigrants "qui viennent dans ce pays sans aucune intention de devenir sujets américains, ou de résider ici de manière permanente, mais dans le seul but d'y économiser, en vivant, s'il le faut, dans des conditions économiques misérables, assez d'argent pour retourner ensuite vivre pour toujours dans leur pays d'origine. De tels immigrants viennent d'habitude sans leur famille." Et, pour en arriver à l'exclusion de cette classe, ou à sa diminution, les commissaires énuméraient différents moyens, dont "la limitation du nombre d'immigrants de chaque race arrivant chaque année, à tant pour cent du nombre moyen d'immigrants de cette nationalité venus pendant une période déterminée d'années", le refus d'admettre les journaliers qui ne sont pas accompagnés de leur femme ou de leur famille, la limitation du nombre d'immigrants reçus chaque année à chaque port de mer, la majoration du droit d'entrée, ainsi qu'"une méthode de prélèvement de ces droits plus favorable aux pères de famille accompagnés des leurs qu'à l'immigrant isolé." Le congrès accepta certaines de ces suggestions. Et l'Etat, de manière générale, a bénéficié des travaux de cette commission.

IL EN FAUDRAIT UNE POUR LE CANADA

Le Canada aurait certes tout à gagner à suivre l'exemple des Etats-Unis, quant à la création d'une commission d'enquête sur l'immigration. Jusqu'ici, nos hommes politiques et nos politiciens se sont plus occupés de la construction de voies ferrées, d'entreprises publiques, et surtout de la question impériale, que de la question de l'immigration. Et cependant, tout le monde admet aujourd'hui que celle-ci est d'une importance vitale pour le pays. Car, au Canada, à l'heure présente, un sixième de la population se compose d'immigrants venus au pays depuis moins de dix ans, comme le disait récemment, dans une conférence faite à une association de charité, l'une des personnes le plus au courant du mouvement migratoire au Canada, M. Rufus D. Smith, de la *Charity Organization Society*. Cette proportion augmente. Et le danger national augmente avec elle.

Lors de la conférence générale de l'Association de la santé publique canadienne, tenue à Regina, Saskatchewan, en septembre 1913, les délégués, pour la plupart médecins hygiénistes ou attachés à des services publics, adoptèrent à l'unanimité cette résolution: "Comme l'afflux sans cesse grandissant de l'immigration dans notre pays est à bon droit considéré comme une menace à la santé publique, à cause de l'admission d'immigrants malades, et plus particulièrement de faibles d'esprit, dont il est difficile de découvrir le plus grand nombre, sous le régime actuel d'examen insuffisants, cette conférence prie instamment le gouvernement d'accorder à ce sujet son attention immédiate."

Aux points de vue civil, médical, national et social, le danger des méthodes actuelles de notre immigration se fait de plus en plus grave. Il s'accroît, à mesure que les paquebots déversent pêle-mêle, sur nos quais et dans nos ports, chaque semaine, par centaines, Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Français, Hollandais, Belges, Russes, Slaves, Italiens, Espagnols, Portugais, Maltais, Turcs, Roumains, Grecs, Bulgares, Lombards et Calabrais, Juifs de Russie, Juifs de France, Juifs d'Allemagne, Juifs de Pologne, Juifs d'Autriche-Hongrie, Croates, Magyars, Galiciens, Monténégrins, Doukhobors, Mennonites, Norvégiens, Danois, Suédois, Islandais, Finlandais, Arméniens, Syriens, Arabes, Hindous, Japonais, Chinois, gens du Nord, gens du midi, gens du Sud, hommes blancs, hommes jaunes, hommes noirs, de toutes les races et de tous les sangs, issus de peuples indifférents, hostiles ou franchement ennemis, éléments disparates, que des esprits impudents rêvent de fondre ici en une immense nation jeune qui étonne et stupéfie le monde. Nos gouvernants ne sauraient trop tôt agir, mesurer toute l'étendue de la tâche impossible, mettre fin à la politique aveugle d'aujourd'hui, modifier le régime actuel, sans quoi, demain, leurs successeurs et le Canada tout entier auront à faire face à l'un des plus formidables problèmes et des plus insolubles que puisse imaginer l'esprit humain.